

SECTION 1 – DONNÉES GÉNÉRALES

DESCRIPTION GÉNÉRALE

La Potence TM-1 est un élément composant des systèmes individuels de protection contre la chute de hauteur. Il constitue un point de construction fixe temporaire de type A et sert à sécuriser les ouvriers travaillant dans les puits de canalisation, réservoirs, puits, silos, etc. Le dispositif est dédié pour être utilisé dans le domaine du sauvetage. La Potence TM-1 doit être utilisé avec les dispositifs d'arrêt de chute de hauteur. Le dispositif de protection peut être utilisé deux personnes au maximum.

ÉQUIPEMENT DE BASE

Le dispositif est équipé d'un pied en aluminium réglable (4 positions). L'extrémité inférieure du pied est finie par un pied amovible avec des calles en caoutchouc. L'extrémité supérieure est connectée par articulation avec un profil en aluminium (bras-support) à longueur constante à l'aide d'une structure en tôles galvanisées peintes époxy. La roue du bloc est fabriquée en matière plastique (raidillon) renforcée par les fibres de verre. Le point supérieur d'ancrage sert à connecter la potence TM-1 à la structure fixe. Le point inférieur d'ancrage du bloc est utilisé pour la protection des personnes (EN 795/A – une personne, TS 16415/A – deux personnes simultanément). Le point d'ancrage sur le bras-support est destiné pour l'installation des dispositifs de levage pour le sauvetage.

Paramètres

protection de deux utilisateurs simultanément au maximum,
conçu pour être utilisés à les dispositifs de sauvetage et de levage: HPRUP502, HPCRW300+HPAT171 (pour les applications d'évacuation),
3 points d'ancrage disponibles:

- a) point d'ancrage sur le bras support - 1 unité
- b) point supérieur d'ancrage de bloc - 1 unité
- c) point inférieur d'ancrage de bloc - 1 unité

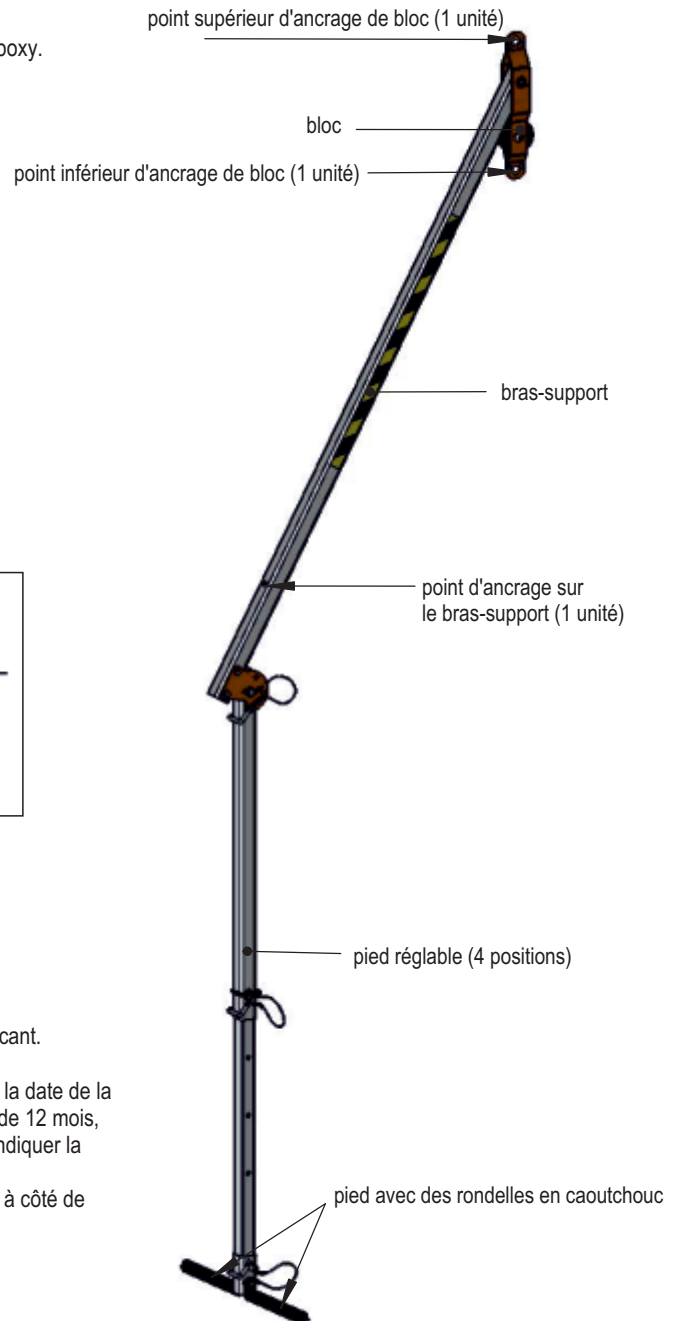
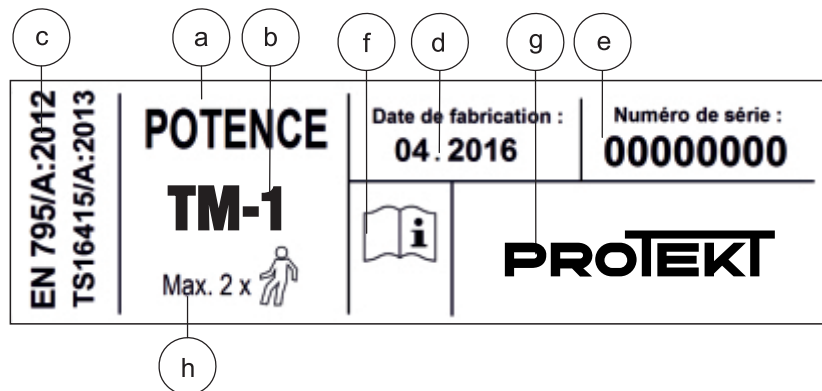
Structure en aluminium, légère, avec des éléments fabriqués en acier galvanisé et peints époxy.

Poids : 8 kg

Dimensions de transport: 190x22x14 cm

Descriptif de marquage

- a) Nom/Type du dispositif
- b) Symbole du modèle
- c) Numéro/ année /classe de la norme européenne.
- d) Mois et année de fabrication
- e) Numéro de lot du dispositif
- f) Remarque : lire attentivement la notice d'utilisation.
- g) Dénomination du fabricant ou du distributeur
- h) Nombre maximal d'utilisateurs simultanés



Mois et l'année de la prochaine inspection par le fabricant.
L'utilisation de l'appareil après cette date est interdite.
Remarque: Avant la première utilisation, il faut définir la date de la première inspection (date de la première utilisation + de 12 mois, par exemple, la première utilisation 01.2013 – il faut indiquer la date de l'inspection 01.2014).
«Étiquette de la prochaine inspection " doit être placé à côté de l'étiquette d'identification.



CERTIFICATS ET CONFORMITÉ AUX NORMES

a) EN 795:2012 type A

L'équipement utilisé comme point d'ancrage mobile, prévue pour une personne. Non couvert par le certificat CE.

b) TS 16415:2013 type A

L'équipement utilisé comme point d'ancrage mobile, prévue pour deux personnes.

Conformité au document TS 16415/A:2013. Non couvert par le certificat CE.

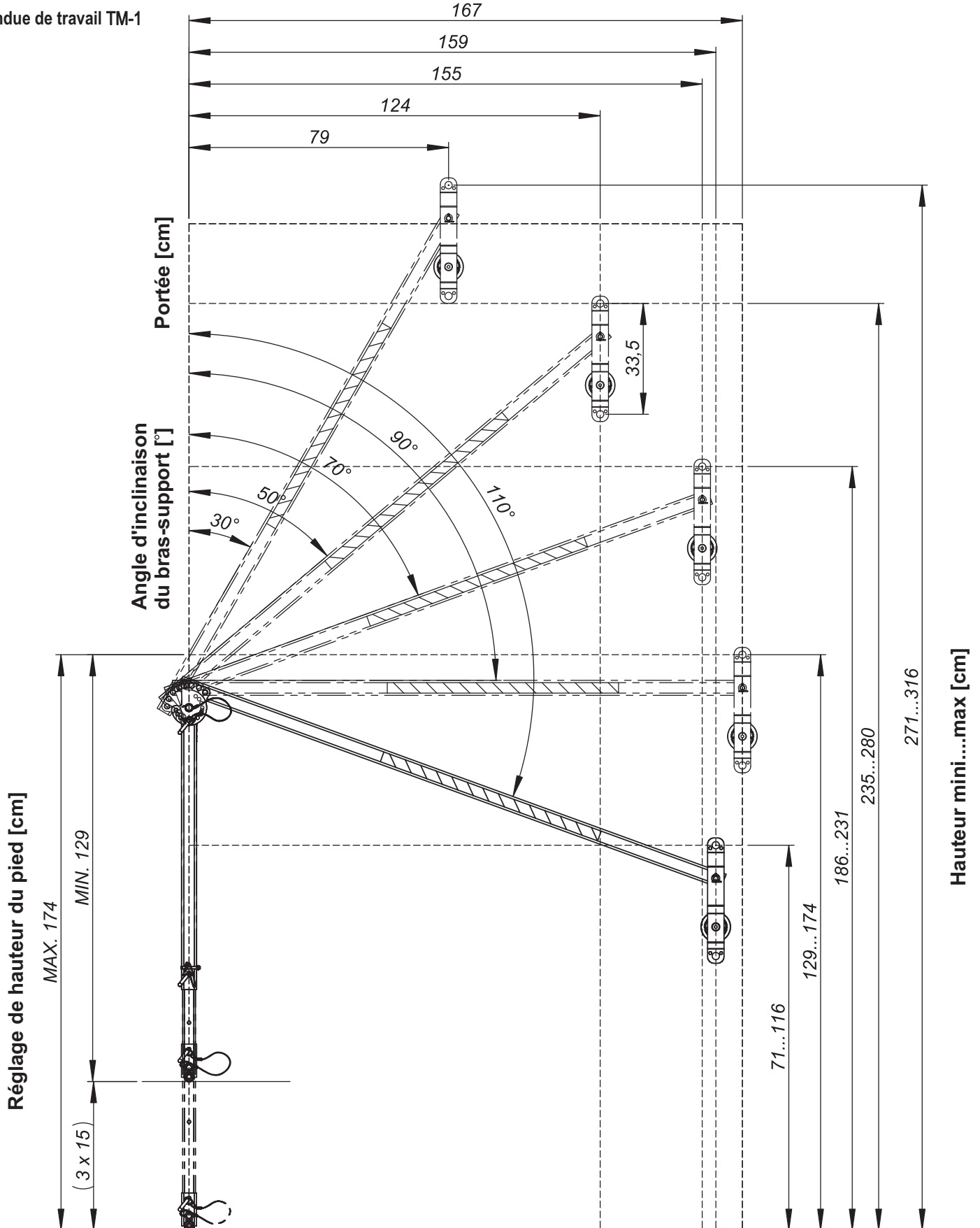
c) EN 1496:2006 type B

L'équipement utilisé ensemble avec les dispositifs: RUP502 / CRW300 utilisé comme le dispositif d'évacuation (pour les besoins de sauvetage) à la valeur maximale de charge de travail indiquée sur le dispositif.

Conformité au document EN 1496/B:2006. Non couvert par le certificat CE.

L'entité notifiée qui a procédé à la certification européenne et qui surveille la fabrication des dispositifs : APAVE SUDEUROPE SAS, CS60193, 13322 Marseille, France

Étendue de travail TM-1

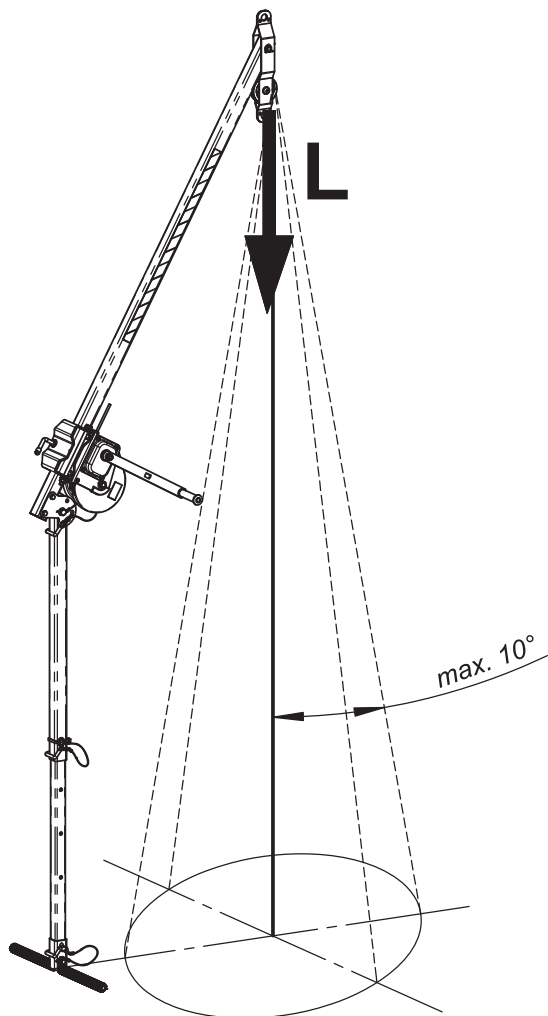


Section 2 – installation

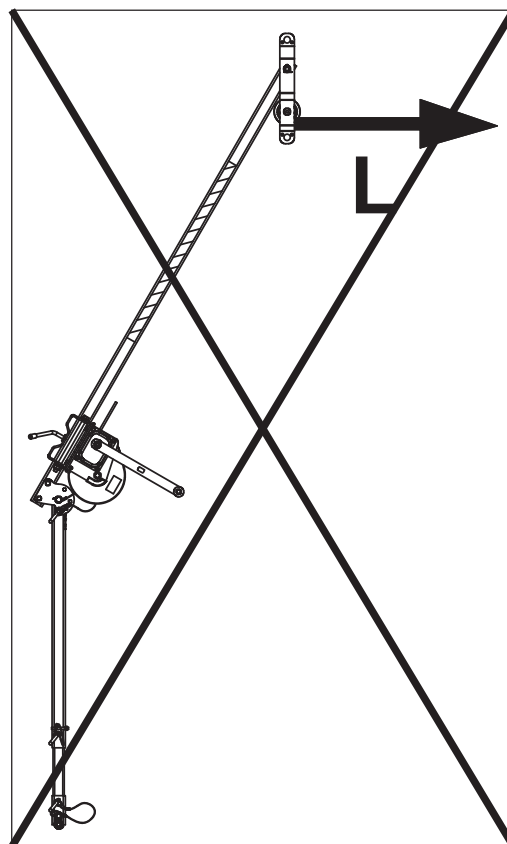
Charges maximale transférée par le dispositif sur le support et la direction des charges

La surface sur laquelle repose le pied du dispositif TM-1 et le point de structure fixe auquel le bloc est connecté doit supporter la charge maximale:

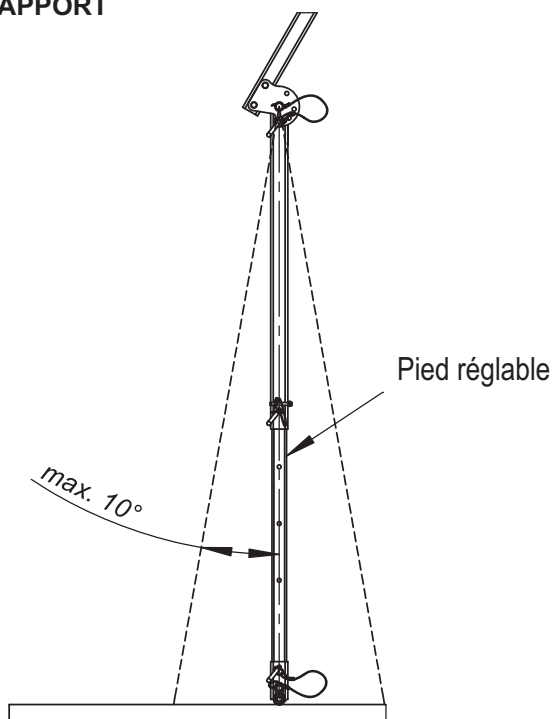
- a) pendant l'arrêt de chute de hauteur - d'une personne conformément à la norme EN 795/A:2012 (6 kN)
- b) pendant l'arrêt de chute de hauteur – de deux personnes, conformément à la norme TS 16415/A:2013 (13 kN)



CHARGE DE TRAVAIL « L » DOIT ÊTRE DIRIGÉE VERTICALEMENT PAR RAPPORT AU SUPPORT (TOLÉRANCE $\pm 10^\circ$)



**REMARQUE !
CHARGE DE TRAVAIL « L » NE PEUT PAS ÊTRE DIRIGÉ HORIZONTALEMENT PAR RAPPORT AU SUPPORT !**

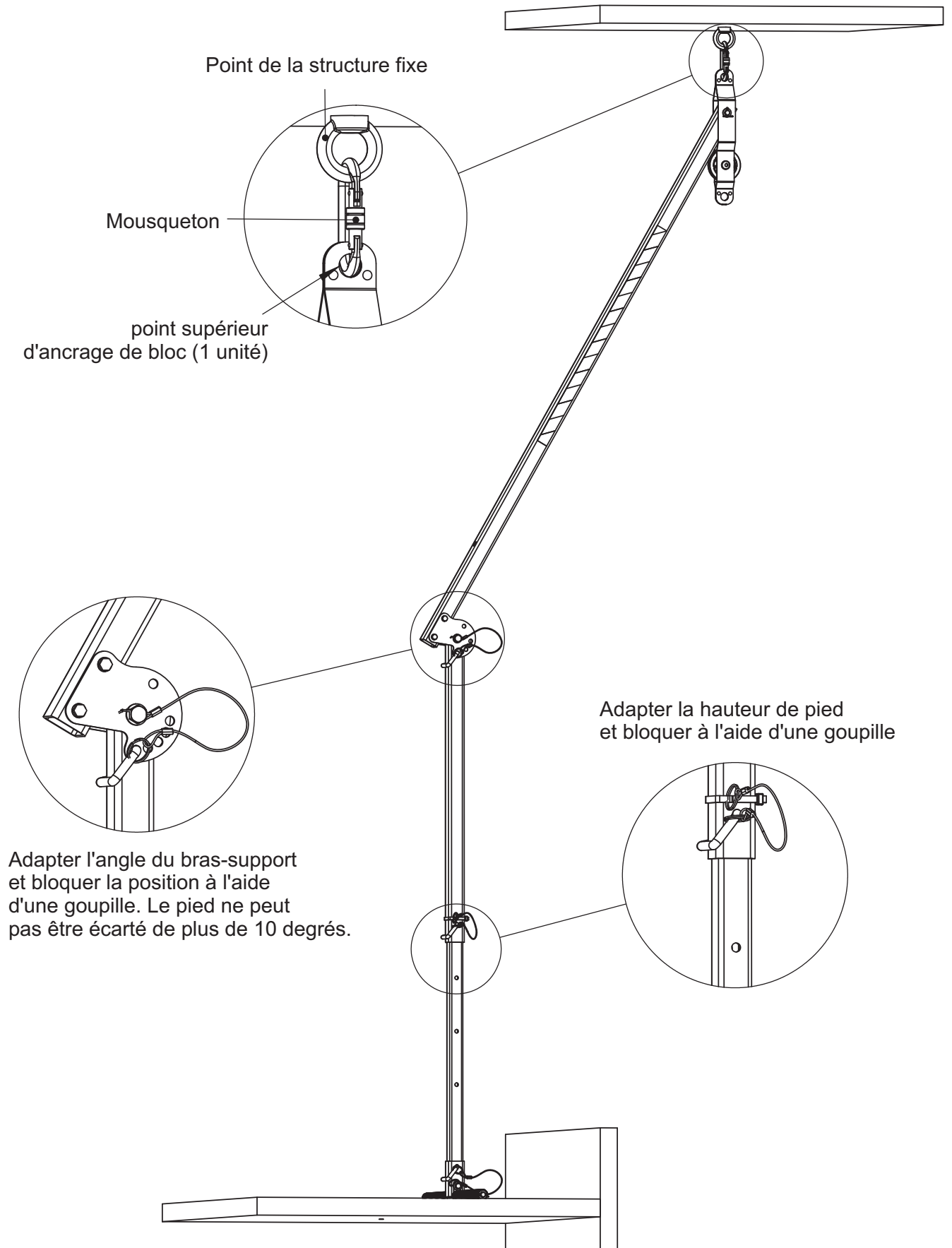


pied réglable DOIT ÊTRE DIRIGÉ VERTICALEMENT PAR RAPPORT AU SUPPORT (TOLÉRANCE $\pm 10^\circ$)

INSTALLATION À LA CONSTRUCTION FIXE

Le point d'ancrage supérieur du bloc doit être fixé à la structure fixe à l'aide des mousquetons (recommandés: AZ011 ou AZ090). Le point de structure fixe doit convenir aux mousquetons AZ011 /AZ090.

La capacité portante de la structure fixe doit être minimum de 13 kN



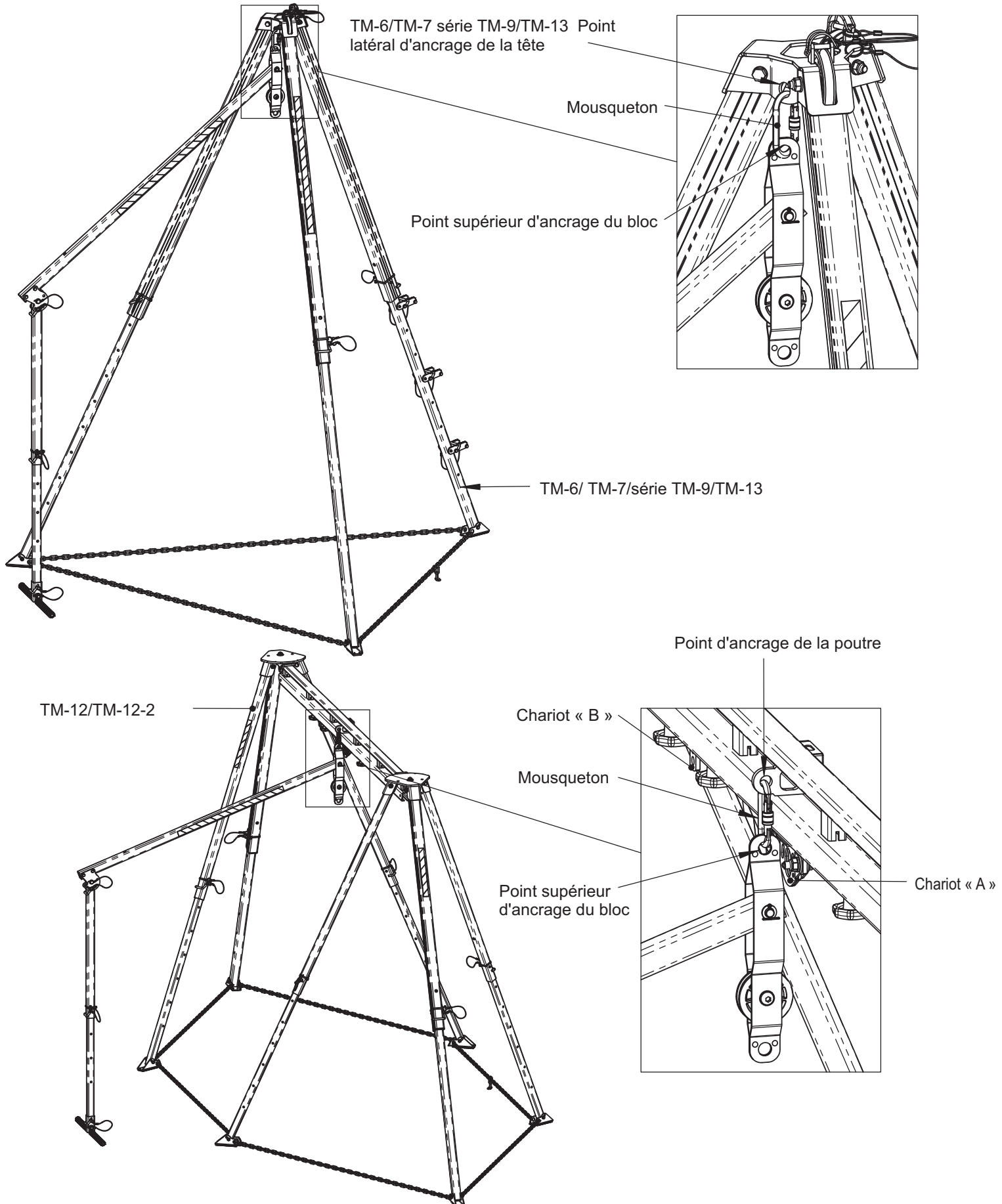
FIXATION AUX TREPIEDS DE SÉCURITÉ

Le dispositif TM-1 peut être utilisé avec les trépieds de sécurité: TM-6, TM-7, série TM-9, TM-13, TM-12 et TM-12-2. Le point supérieur d'ancrage du bloc du dispositif TM-1 doit être connecté :

dans le cas des trépieds TM-6 / TM-7 / série TM-9 / TM-13 au point latéral d'ancrage de la tête.

dans le cas des trépieds HPTM12 / HPTM12-2 au point d'ancrage de la partie centrale de la poutre et/ou du chariot « A » et/ou du chariot « B » à l'aide du mousqueton (recommandé: AZ011 / AZ090).

Le point de structure fixe doit être adapté à l'ouverture du mousqueton AZ011 /AZ090. La capacité portante de la structure fixe doit être minium de 13 kN.



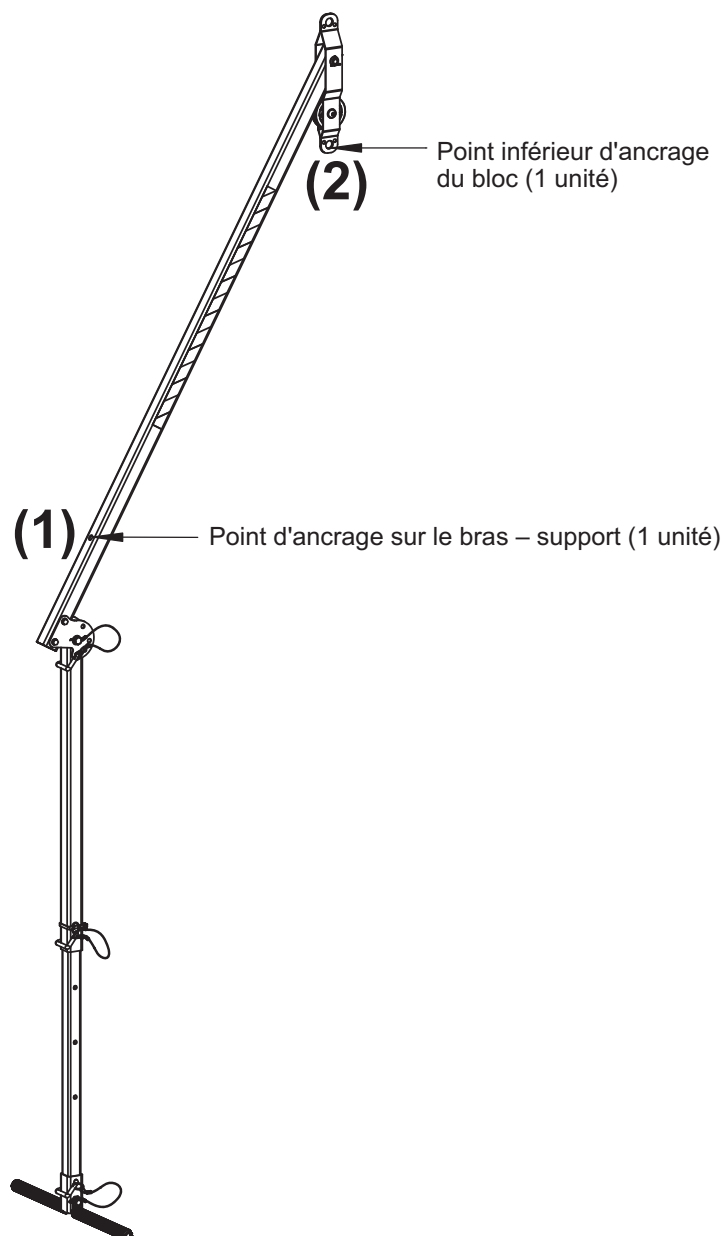
Les trépieds TM-12 / TM-12-2 peuvent être utilisés avec plus d'un dispositif TM-1 en même temps.

SECTION 3

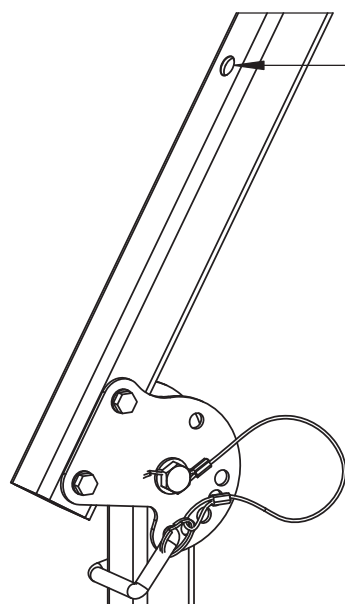
PROTECTION DES PERSONNES CONFORMÉMENT À LA NORME EN 795/A ET TS 16415/A

Le dispositif TM-1 peut être utilisé comme le point d'ancrage mobile conforme à la norme EN 795/A et à la norme TS 16415/A. Le dispositif TM-1 assure la sécurité de deux personnes simultanément au maximum.

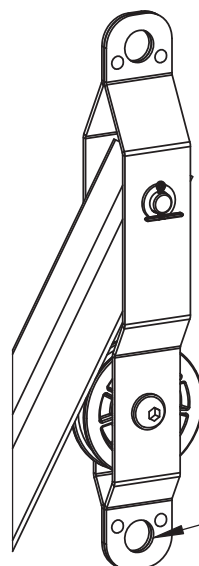
Le dispositif TM-1 est équipé de deux points d'ancrage utilisés pour la protection des personnes.



POINTS D'ANCRAGE SUR LE BRAS – SUPPORT



POINT D'ANCRAGE SUR LE BRAS – SUPPORT (1 unité)
au maximum deux personnes en même temps (EN 795/A et TS 16415/A) pose des dispositifs de levage et de sauvetage



POINT INFÉRIEUR D'ANCRAGE DE BLOC (1 unité) au maximum deux personnes simultanément (EN 795/A et TS 16415/A)

MOYENS DE PRÉCAUTIONS GÉNÉRAUX

- Deux personnes au maximum peuvent être connectées simultanément aux points d'ancrage du dispositif TM-1 disponibles.
- Il est strictement interdit d'utiliser le dispositif TM-1 pour la protection de plus de deux personnes.
- Le point d'ancrage destiné pour la protection des personnes doit être utilisé uniquement pour la protection des personnes. Il est strictement interdit de suspendre des charges ou des accessoires pour le levage.
- Pendant le travail il faut faire attention au pied avec des rondelles en caoutchouc – celle-ci peut être la cause d'une chute accidentelle.
- Le dispositif doit être installé sur une surface plate, dure et stable, libre d'engorgements tels que les pierres, cailloux, etc. La surface sur laquelle le dispositif est installé, doit supporter les charges prévues. Le pied réglable doit être installé verticalement par rapport à la surface avec une tolérance de $\pm 10^\circ$.
- La charge de travail « L » doit être installée verticalement par rapport au support, avec une tolérance $\pm 10^\circ$.
- Le dispositif TM-1 peut être utilisé pour les besoins d'évacuation/sauvetage (levage des personnes d'un niveau inférieur au niveau supérieur sans restrictions et sans faire descendre les personnes du niveau supérieur au niveau inférieur, dans la limite de 2 mètres).
- Il convient d'éviter les mouvements pendulaire, des chocs contre les objets, détrencroisement ou d'entrecroisement de corde avec les dispositifs d'un autre salarié se trouvant dans la zone donnée du travail.
- Les systèmes de protection contre la chute ou de sauvetage qui seront utilisés avec le trépied, DOIVENT SATISFAIRE les exigences des normes en vigueur (EN 795, TS 16415 dispositifs d'ancrage, EN 362 connecteurs, EN 361 harnais, EN 360 antichute à rappel automatique, EN 353-2 dispositifs auto-bloquant, EN 1496 dispositifs de sauvetage et de levage, EN 1497 harnais de sauvetage, EN 341 dispositifs de descente).
- Il convient toujours de bloquer la position du bras support par rapport au pied en utilisant la goupille de blocage avant de commencer le travail.
- La force maximale d'arrêt d'une chute à laquelle est exposé un utilisateur du système de protection contre la chute de hauteur portant un harnais, est soumis aux dispositions légales de l'Union Européenne et ne peut pas dépasser à 6 kN. Les systèmes utilisés pour la protection contre la chute de hauteur doit être équipé d'un dispositif de rappel automatique qui sera en mesure de limiter la force MAF exercée sur l'utilisateur lors de l'arrêt de chute à 6 kN exigé (cela peut être un absorbeur ou antichute à rappel automatique).
- Le dispositif peut être transporté et installé par une personne.
- Le dispositif d'ancrage ou le point d'ancrage du système de protection contre la chute de hauteur doit être situé de façon à minimiser le risque de chute et la hauteur de chute. Cela s'applique également au mode de réalisation des travaux. Le point/le dispositif d'ancrage doivent être localisés directement au-dessus de l'utilisateur. La forme et la construction du dispositif/point d'ancrage doivent rendre impossible la déconnexion accidentelle de l'équipement. La résistance minimale statique du dispositif/point d'ancrage doit être de 12 kN (pour une personne), et respectivement +1 kN pour chaque personne supplémentaire (16 kN pour 5 personnes). Il est conseillé d'utiliser le point d'ancrage structurel certifié et approprié, satisfaisant aux exigences de la norme EN 795 ou TS 16415.
- Ne pas dépasser la charge de travail admissible.

RÈGLES PRINCIPALES D'USAGE DES SYSTÈMES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- le système individuel de sécurité peut être utilisé uniquement par les personnes ayant suivi la formation et par les personnes qualifiées dans le cadre de son usage correct.
- les systèmes individuels de protection ne peuvent pas être utilisés par les personnes en mauvais état de santé qui peut avoir impact sur la sécurité de l'utilisateur dans le cas de l'usage normal et de sauvetage.
- Il convient d'assurer le plan de sauvetage pour toutes les situations de crise qui peuvent apparaître lors des travaux.
- Il est strictement interdit d'apporter quelconques modifications ou éléments complémentaires sans l'accord écrit préalable du fabricant.
- Toutes les réparations seront effectuées uniquement par le fabricant des systèmes ou son représentant certifié.
- Les systèmes individuels de sécurité ne peuvent pas être utilisés en dehors de l'étendue de leur usage, ou pour des usages autres que définies dans la notice.
- Les systèmes individuels de protection sont des éléments personnels et doivent être utilisés par une personne.
- Avant tout usage, il convient de s'assurer de la compatibilité des éléments du système mis en place dans le système de protection contre la chute. Il convient de vérifier périodiquement les assemblages et le réglage des éléments composants pour éviter le dérèglement ou la déconnexion accidentels des éléments composants.
- Il est interdit d'utiliser les assemblages des éléments de l'équipement dont les fonctions de sécurité d'un des éléments influencent ou perturbent le fonctionnement correct d'un autre élément.
- pour assurer la sécurité des utilisateurs, il est important à ce que dans le cas de revente du produit en dehors du pays d'origine, le vendeur fournisse également la notice d'utilisation, d'entretien, des contrôles périodiques et des réparations en langue du pays auquel l'équipement est vendu.
- Le harnais de sécurité (conforme à la norme EN 361) est l'unique dispositif de maintien de position autorisé pour être utilisé dans le système d'arrêt de chute.
- Dans les harnais de sécurité, pour connecter le système d'arrêt de chute il convient d'utiliser uniquement les points d'attache désigné par la lettre majuscule « A » .
- Il est obligatoire de procéder au contrôle de l'espace libre sous l'utilisateur dans le lieu de travail avant tout usage du système d'arrêt de chute, de façon à ce que, en cas de chute, il n'y a pas de risque de collisions avec le sol ou un autre obstacle se trouvant sur la trajectoire de chute. La valeur de l'espace libre nécessaire doit être prise de la notice d'utilisation de l'équipement donné.
- De nombreux risques peuvent engendrés une diminution de l'efficacité de l'équipement. Il convient de respecter les instructions suivantes : roulement ou l'emmêlement des longes de sécurité ou d'autres lignes de sécurité sur les arêtes vives pointus, tous défauts tels que les coupes, abrasion, corrosion, exposition aux intempéries, chute en pendulaire, températures extrêmes, réactifs chimiques, conductibilité électrique.

CONTRÔLE

Avant toute utilisation de l'équipement de protection individuelle il est obligatoire de procéder à une brève inspection de l'équipement pour s'assurer de son aptitude à l'emploi, et de son fonctionnement correct.

Pendant l'inspection avant utilisation, il convient de vérifier tous les composants de l'équipement pour constater l'absence des dommages, usure excessive, corrosion, usure abrasive, fissures ou de dysfonctionnement, en accordant une attention particulière aux éléments suivants:

- dans le cas des harnais et baudrier – ancrages, éléments de réglage, point d'attache, bandes, coutures, boucles,
- amortisseurs : boucles de fixation, coupures, habillages, connecteurs, sangles.
- lignes tissées, lignes de vie, lignes de guidage : ligne, boucles, cosses, connecteurs, éléments de réglage, tissage,
- lignes en acier, lignes de vie, lignes de guidage : lignes, cordes, boucles, cosses, connecteurs, éléments de réglage, câble.
- systèmes de sauvetage et de levage: câbles ou sangles, dispositifs de levage et arrêts, fourreaux, amortisseur, connecteur
- systèmes de sauvetage avec un guide souple: équipement de protection contre les chutes, fonction de descente, fonctionnement de la transmission de verrouillage, rivets et boulons, connecteurs, amortisseur,
- connecteurs: corps de base, rivets, doigt, fonctionnement de blocage,
- trépied: pieds, clips, anneaux, base, chaîne, attaches.

CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Au moins une fois par an, après chaque période d'utilisation de 12 mois l'équipement de protection individuelle devra être retiré de l'usage en vue de procéder à un contrôle périodique détaillé. Le contrôle périodique est effectué par une personne compétente dans ce domaine. L'inspection périodique peut également être effectuée par le fabricant ou son représentant autorisé. Dans le cas de certains systèmes complexes, tels que certains types des systèmes de levage, l'inspection annuelle peut être effectuée que par le fabricant ou son représentant autorisé.

À l'issue de l'inspection la nouvelle période autorisée d'utilisation de l'appareil avant la prochaine inspection obligatoire du fabricant sera définie.

Les résultats de l'inspection doivent être enregistrés sur la carte d'identification.

Les inspections périodiques régulières sont nécessaires pour l'entretien de l'équipement et la sécurité des utilisateurs, qui dépendent de la fiabilité et de la solidité permanente de l'équipement.

Pendant l'inspection périodique, il convient vérifier la lisibilité des marquages sur l'équipement.

PÉRIODE D'UTILISATION AUTORISÉE

La potence de sécurité peut être utilisée pendant une période de 5 ans à compter de la première mise en exploitation du dispositif. Après la période en question, le dispositif doit être retiré de l'usage afin de le soumettre à une révision détaillée en usine.

L'inspection en usine peut être effectué par :

- le fabricant du dispositif
- une personne agréée par le fabricant
- une société agréée par le fabricant.

Pendant une telle révision, on définira la période d'usage admissible du dispositif jusqu'à la prochaine inspection par le fabricant que sera indiquée dans la fiche d'identification du dispositif.

RETRAIT D'USAGE

L'équipement de protection individuelle doit être retiré de l'usage immédiatement dès qu'il y a un doute concernant la sécurité de son exploitation, et le remettra pour l'utilisation seulement après la confirmation écrite de la sureté du fabricant de l'équipement ou de son représentant, après un contrôle détaillé par le fabricant et son autorisation écrite pour une nouvelle utilisation.

RETRAIT D'USAGE APRÈS L'ARRÊT D'UNE CHUTE

L'équipement de protection individuelle doit être retiré de l'usage immédiatement dès qu'il a été utilisé pour arrêter une chute et soumis à la destruction (destruction physique).

TRANSPORT

L'équipement de protection individuelle doit être transporté dans un conteneur (par exemple, sac en tissu ou un sac de plastique résistant à l'humidité ou un coffre en acier ou en plastique) afin de protéger de l'humidité ou de dommages.

ENTRETIEN ET STOCKAGE

L'équipement doit être nettoyé de manière qui n'affecte pas les matériaux dont il été fabriqué. Dans le cas des produits textiles, utiliser un détergent doux pour les tissus délicats, laver à la main ou en machine à laver et rincer à l'eau. Les pièces en plastique peuvent être nettoyées avec seulement de l'eau. Au cas où l'équipement est mouillé, aussi bien pendant l'utilisation ou qu'après le lavage, le laisser sécher naturellement dans un endroit, loin des sources de chaleur directe. En ce qui concerne les éléments métalliques, certaines pièces mécaniques (ressorts, goujons, charnières, etc.) peuvent être légèrement graissées régulièrement pour assurer une meilleure performance. D'autres procédures liées à l'entretien et le nettoyage sont décrits dans le manuel et doivent être strictement respectées.

L'équipement de protection individuelle doit être stocké emballé dans un endroit bien ventilé, à l'abri de la lumière directe, des rayons UV, de l'humidité, des arêtes vives, des températures extrêmes et des produits corrosif ou agressifs.

MOYENS DE SÉCURITÉ GÉNÉRAUX À RESPECTER PENDANT L'ACTION DE SAUVETAGE

Le système de sauvetage est destiné uniquement pour les besoins de sauvetage et ne peut pas être utilisé comme moyen de protection contre la chute de hauteur. Pendant l'usage du dispositif en situation de risque de chute de hauteur il convient d'utiliser un système supplémentaire d'arrêt de chute de hauteur (conforme à EN 363).

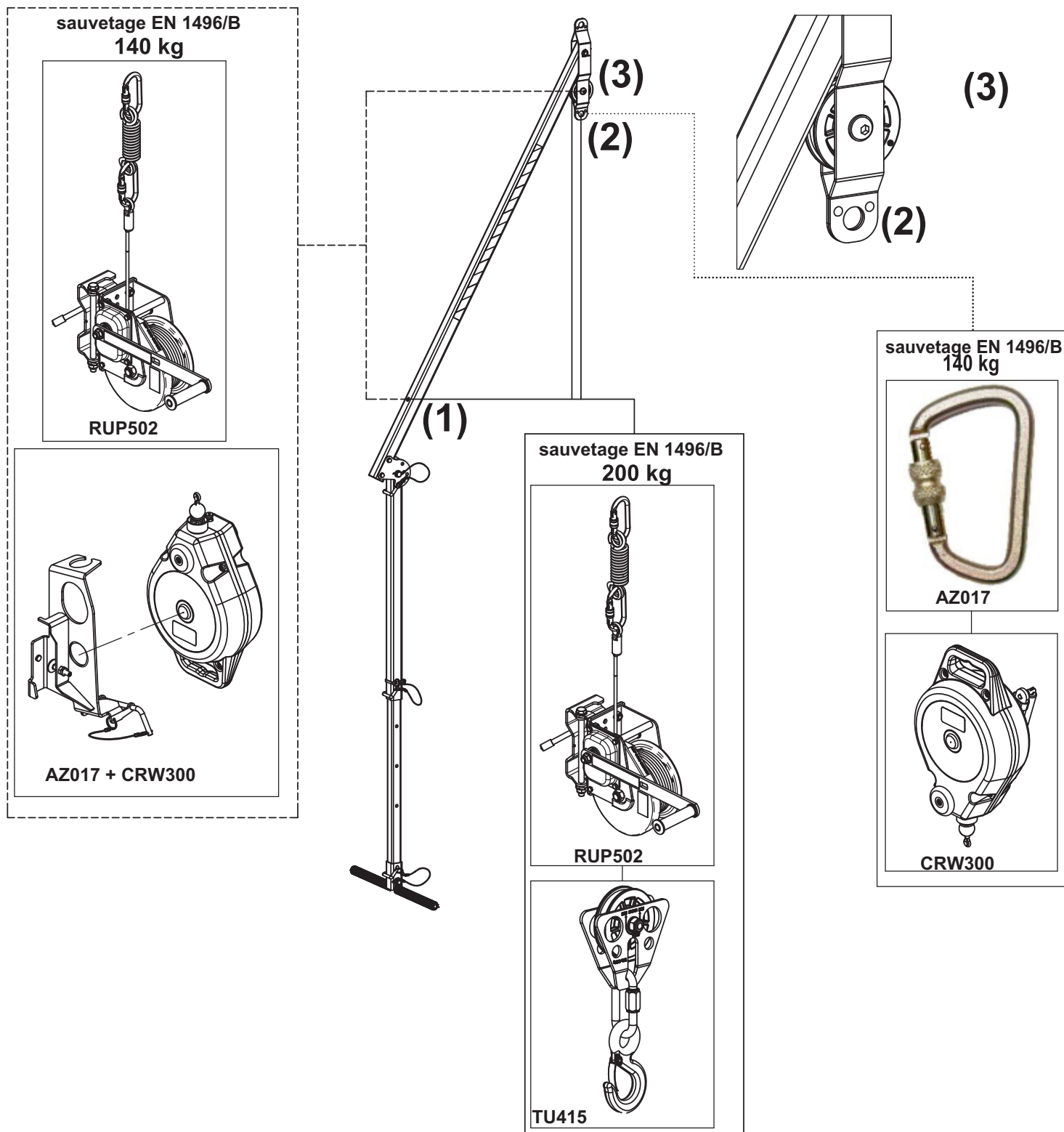
L'usage du dispositif de sauvetage en connexion avec l'équipement de protection contre la chute de hauteur doit être conforme aux instructions de l'équipement donné et aux normes en vigueur : EN 361, EN 1497, EN 1498 – pour les harnais et dispositifs de maintien du corps de l'utilisateur; EN 341 – pour les équipements de sauvetage, EN 795 – pour les points (dispositifs) d'ancrage; EN 353-1, EN 353-2, EN 354, EN 355, EN 360, EN 362 pour les équipements d'arrêt de chute de hauteur.

Pour les besoins de sauvetage, le dispositif RUP502 doit être équipé d'un amortisseur à ressort SDW fixé sur l'extrémité de la ligne de travail.

Le goujon de positionnement de la poignée du dispositif RUP502 et CRW300 (adaptateur AT172) doit être bien enfoncé dans l'ouverture de blocage qui se trouve sur le pied du dispositif. Cela empêche le déplacement du dispositif.

USAGE DU DISPOSITIF TM-1 6 POUR LES BESOINS DE SAUVETAGE

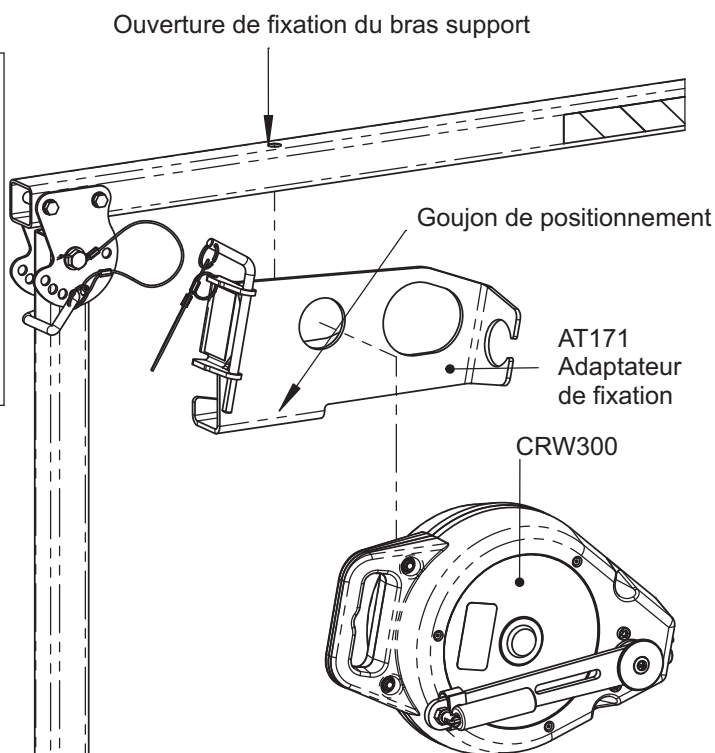
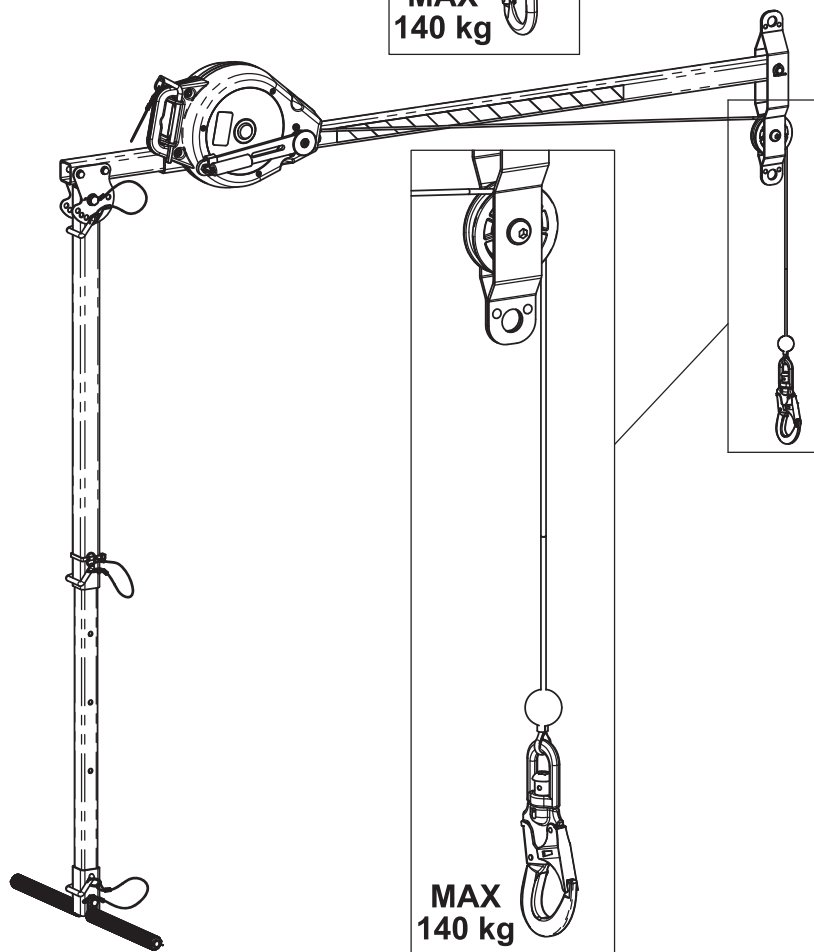
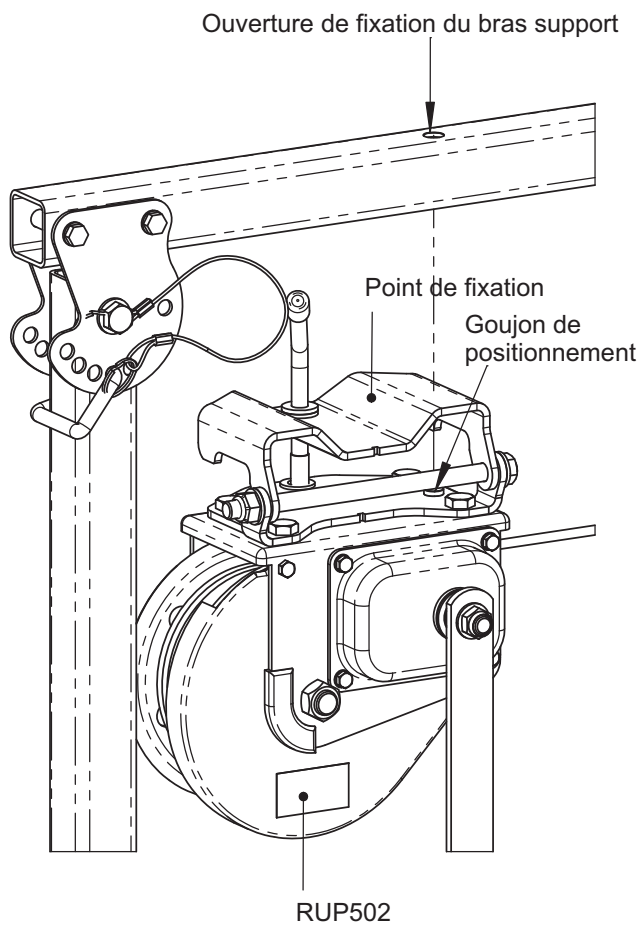
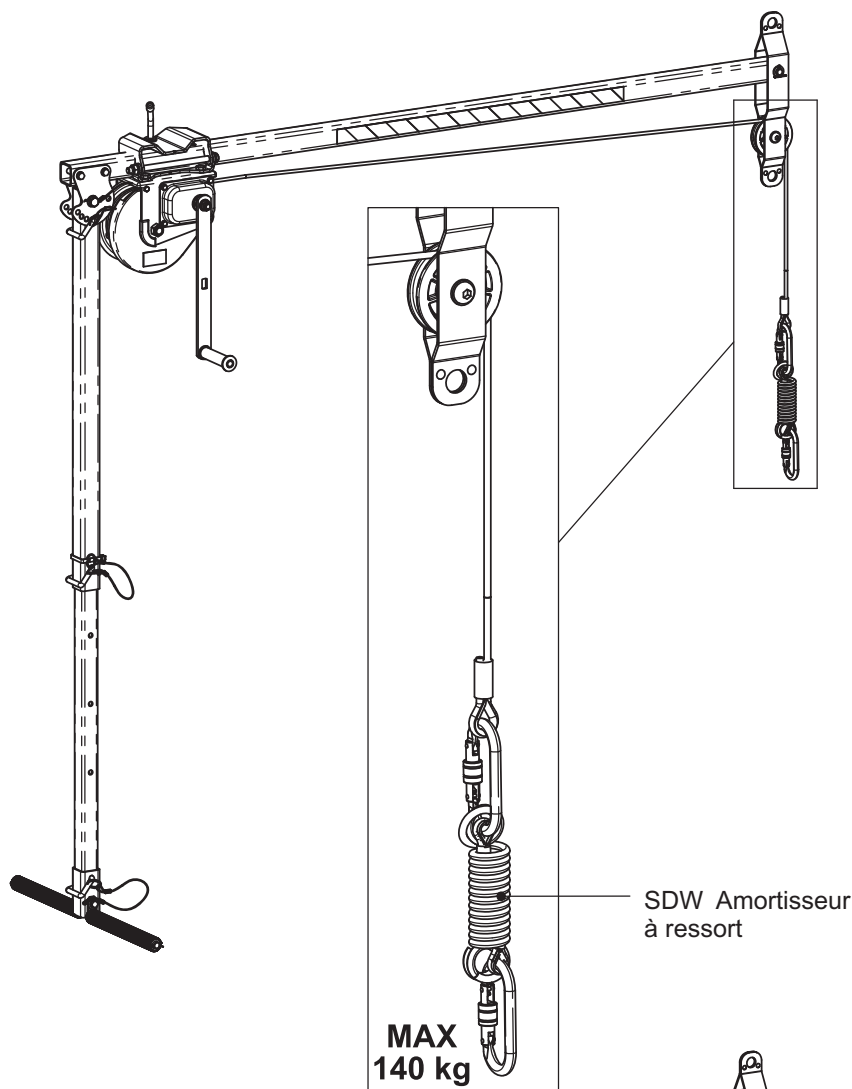
Le dispositif TM-1 peut être utilisé pour les besoins de sauvetage avec les dispositifs de levage de secours RUP502-A ; RUP503 et CRW300.



TM-1 + équipement	RUP502	RUP502 + TU415	AT171 + CRW300	AZ017 + CRW300
Norme	EN 1496/B			
Point (s) d'ancrage utilisé (s)	(1) (3)	(1) (2) (3)	(1) (3)	(2)
Nombre maximal des personnes sécurisées en	2	2	1	1
Charge maximale admissible	140 kg	200 kg	140 kg	140 kg

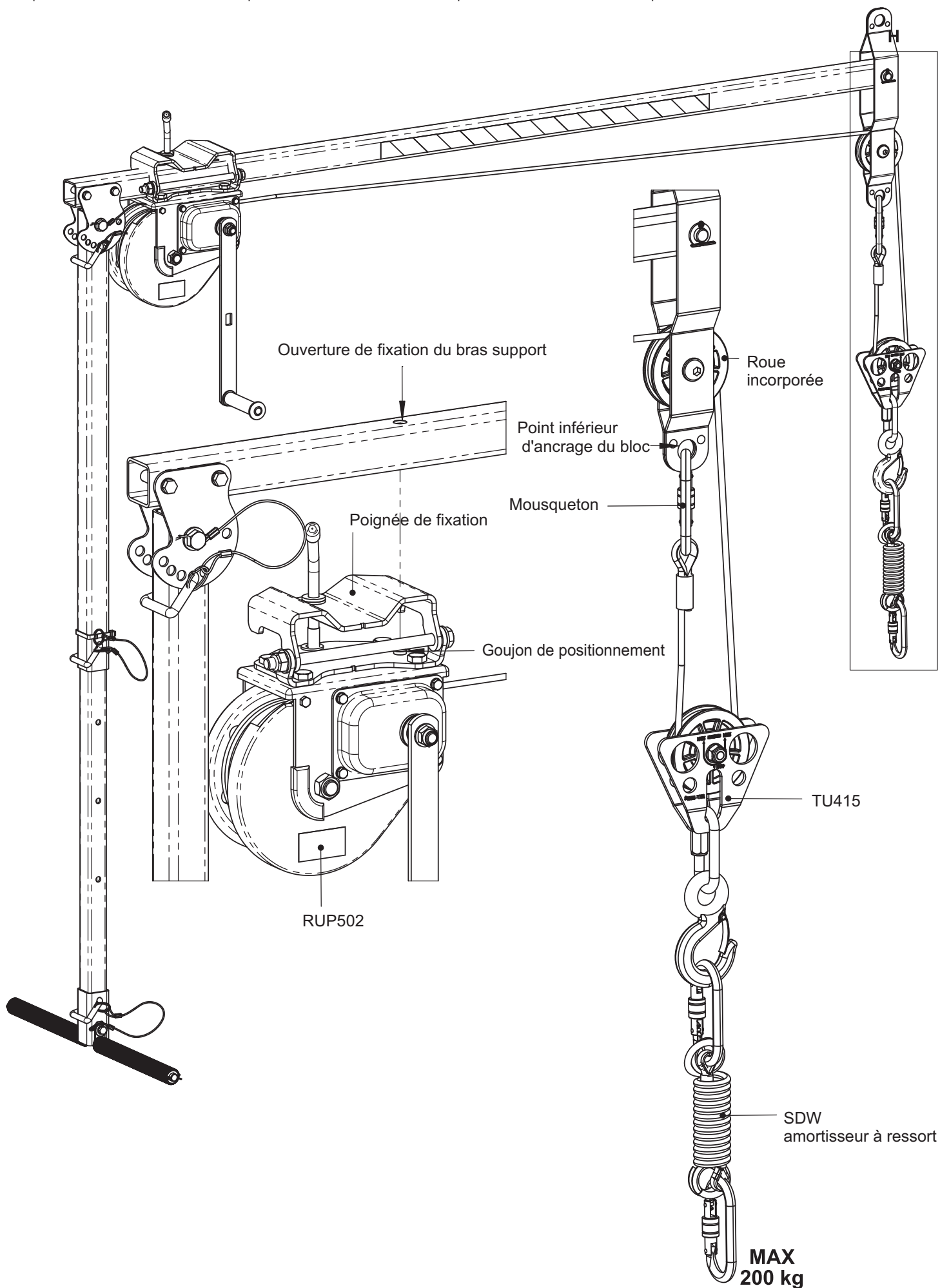
MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS DE SAUVETAGE ET DE LEVAGE RUP502/CRW300 (jusqu'à 140 kg)

Le dispositif TM-1 peut être utilisé avec les dispositifs de levage RUP502 et CRW300. Les dispositifs de levage RUP502/ CRW300 doivent être installés sur le bras-support. La poignée du dispositif RUP502 et l'adaptateur AT172 du dispositif CRW300 doivent être fixés dans l'ouverture de positionnement, situé sur le bras – support. La ligne de travail doit passer par la roue incorporée au bloc sur l'extrémité du bras –support. Pour connecter et utiliser le dispositif correctement il convient de respecter les instructions des notices particulières.



INSTALLATION DE DISPOSITIF DE SAUVETAGE RUP502 AVEC UN BLOC TU415 (JUSQU'AU 200KG) I

Le dispositif TM-1 peut être utilisé avec le dispositif de sauvetage RUP502 et le bloc TU415 pour le levage des charges maximales 200 kg. La poignée du dispositif RUP502 doit être fixée dans l'ouverture de positionnement, situé sur le bras – support. La ligne de travail doit passer par la roue incorporée au bloc sur l'extrémité du bras – support. Le bloc TU415 doit être installé sur la ligne de travail. L'extrémité libre de la ligne de travail doit être connecté à au point inférieur d'ancrage du bloc à l'aide du mousqueton. Pour connecter et utiliser le dispositif correctement il convient de respecter les instructions des notices particulières.



FICHE D'UTILISATEUR

IL EST DE RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT UTILISATEUR DU DISPOSITIF D'ASSURER LA CARTE D'IDENTIFICATION ET SON RENSEIGNEMENT AVEC LES DÉTAILS NÉCESSAIRES. LA CARTE D'IDENTIFICATION DOIT ÊTRE RENSEIGNÉE UNIQUEMENT PAR UNE PERSONNE COMPÉTENTE, RESPONSABLE DE L'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ. LA CARTE D'IDENTIFICATION DOIT ÊTRE RENSEIGNÉE AVANT LE PREMIER USAGE DE L'ÉQUIPEMENT. TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT, TELLES QUE : LES RÉVISIONS PÉRIODIQUES, LES REMISES EN ÉTAT, LA CAUSE DE RETRAIT DE L'ÉQUIPEMENT DE L'USAGE Y SERONT NOTÉES. LA CARTE D'IDENTIFICATION DOIT ÊTRE CONSERVÉE PENDANT TOUTE LA PÉRIODE D'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT. IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER L'ÉQUIPEMENT SANS LA CARTE D'IDENTIFICATION.

MODÈLE ET TYPE DU DISPOSITIF

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

NUMÉRO DE LOT

DATE DE FABRICATION

DATE D'ACHAT

DATE DU PREMIER USAGE

NOM DE L'UTILISATEUR

RÉVISION PÉRIODIQUE ET L'HISTORIQUE DES RÉPARATIONS

	DATE	CAUSE DE SERVICE / RÉPARATION	RÉPARATIONS EFFECTUÉES	NOM ET SIGNATURE DE LA PERSONNE COMPÉTENTE	DATE DE LA PROCHAINE
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					